

4E CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC

L'empire occidental dans ses oeuvres



Pour éviter des manifestations comme ici à Seattle, les politiques déclarent vouloir "humaniser la mondialisation".

(photo: archives)

Jamais, comme en ce début de 21e siècle, le monde n'a été aussi profondément divisé. Jamais l'opposition entre le Nord et le Sud n'a été aussi frontale. Ceci quelques semaines avant l'ouverture de la 4e conférence ministérielle de l'"Organisation Mondiale du Commerce" OMC, prévue à Doha, capitale du Qatar.

De cette situation catastrophique pour la communauté humaine, les pays industrialisés portent la première responsabilité. Ils ont délibérément compromis la formidable chance offerte par la fin de la guerre froide et la division du monde en deux blocs idéologiques. Au lieu de mettre en place un nouvel ordre mondial basé sur le droit et la solidarité, l'idéologie victorieuse, portée par les Etats-Unis et l'Union européenne, a voulu imposer ses dogmes.

Ce furent les Accords de Marrakech, signés en 1994 au terme de l'Uruguay Round. Accords déséquilibrés, créant des obligations pour les pays en développement dont se sont exemptés les pays riches. Accords appliqués de manière déséquilibrée par une OMC résolument

au service des pays riches et de leurs firmes supranationales.

Assurer les bénéficiaires au Nord

Depuis Seattle, où ils ont refusé un nouveau cycle de négociations mettant davantage encore de matières sous la coupe de l'OMC, les pays en développement, qui forment l'écrasante majorité des 142 Etats membres de l'OMC, ont, semaine après semaine à Genève, demandé qu'un engagement pris à Marrakech soit tenu: une évaluation des accords existants au regard de leur impact socio-économique, environnemental et culturel et une révision de ceux-ci en conséquence. Union européenne et USA en tête, les pays riches ont opposé, sys-

tématiquement, le plus catégorique des refus.

Ce refus vient encore d'être exprimé avec éclat, le 19 sep-

tembre à Genève, où les Etats-Unis, avec brutalité, et l'Union européenne, à travers l'hypocrisie d'un document à l'al-



Mike Moore, le "boss" de l'OMC, rencontre de plus en plus d'opposition au Sud contre un nouveau "round". (photo: OMC)

lure généreuse, ont refusé toute modification de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle, modification demandée par les pays en développement afin de garantir l'accès aux médicaments essentiels. Pour l'Occident, il s'agit avant tout de protéger les plantureux bénéfices des entreprises pharmaceutiques.

Non seulement, les pays riches refusent de reconnaître l'échec de leurs dogmes sur l'immense majorité de la planète, mais ils persèverent avec une arrogance qui dément leurs propos de circonstance sur la lutte contre la pauvreté. L'Union européenne a pris la tête d'une campagne effrénée en faveur d'un nouveau cycle de négociations portant sur les matières les plus larges afin d'étendre à l'ensemble de la planète le libre-échange le plus radical, c'est-à-dire le droit du plus fort à étrangler le plus faible. Leur régulation du commerce mondial se traduit en fait par une dérégulation planétaire créant pour les entreprises du Nord le plus vaste espace jamais ouvert à leur rapacité: le globe tout entier.

Toutefois, ils rencontrent une résistance à laquelle leur suffisance ne les avait pas préparés: fin juin, puis fin juillet, lors de réunions organisées à l'OMC à Genève, il est apparu clairement qu'aucun accord entre pays riches et pays en développement n'était atteint sur le principe d'un nouveau round. Fin juillet, sur les 20 matières que l'Union européenne veut inclure dans ce nouveau round, le consensus nécessaire n'a pu être atteint malgré les pressions de tout genre exercées par la Commission européenne et certains gouvernements qui passent ces désaccords sous silence et dissimulent à leurs propres opinions publiques leurs comportements néo-colonialistes. Fin juillet, les 49 pays les plus pauvres, réunis en conférence en Tanzanie, se sont déclarés opposés à un nouveau round. A Abuja (Nigéria), le 24 septembre, en dépit de multiples tentatives, en particulier de la Commission européenne, pour les faire changer d'avis, les ministres africains unanimes ont réitéré cette position.

Ignorer l'opposition du Sud

L'Afrique, d'une même voix, déclare que "les pays africains ne sont pas demandeurs de nouvelles négociations multilatérales sur de nouvelles matières; qu'ils ne sont pas en mesure de remplir les obligations qui découleraient de ces négociations; qu'ils ne sont pas convaincus que la libéralisation de ces nouvelles matières leur serait profitable; qu'ils sont préoccupés par les obligations supplémentaires et par les dangers d'un accroissement des compétences de l'OMC; qu'il n'y a aucun consensus parmi les membres de l'OMC pour lancer de telles négociations et que les différents groupes de travail au sein de l'OMC

Pour une autre OMC

L'Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) vient d'adresser une lettre ouverte aux député-e-s luxembourgeois-e-s pour marquer son désaccord avec l'attitude de l'Union Européenne en ce qui concerne la préparation de la réunion de Doha (politique que semble activement soutenir notre gouvernement). En même temps l'organisation non-gouvernementale de développement propose un certain nombre d'alternatives pour une Organisation Mondiale du Commerce pouvant contribuer à un développement équitable et équilibré:

1. Il faut que l'OMC devienne un élément du système des Nations Unies. Actuellement l'OMC fonctionne en dehors du système des Nations Unies, ce qui fait que les décisions et les accords de l'OMC n'ont pas besoin de respecter les règles, traités et conventions internationaux décidés au sein des différentes sous-organisations des NU (les traités de Rio, les conventions du BIT, ...).

2. Il faut que l'OMC ne s'occupe que des questions relatives au commerce. Entre 5 à 10 pour cent des produits agricoles font l'objet d'un commerce international. Pourquoi toute l'économie agricole doit alors se soumettre à des règles de l'OMC qui ne sont nullement respectueuses des nécessités de la grande majorité des paysans et paysannes. Si l'OMC fonctionnait dans le cadre du système des NU, il serait d'autant plus facile de revenir à une répartition des tâches intelligente et efficace: les questions agricoles pour la FAO, les questions sur propriété intellectuelle pour l'OMPI, ... les questions commerciales pour l'OMC!

3. Il faut rendre l'ORD indépendant de l'OMC. Actuellement l'OMC fonctionne dans un système arbitraire, sans division des pouvoirs. C'est au sein de l'OMC que se décident les règles du commerce et c'est au sein de l'OMC que l'application des règles est vérifiée et que les sanctions sont décidées. L'organe de règlement des différends (ORD) fonctionne sans magistrature permanente donc indépendante et sans compétence juridique. Au contraire, les "experts" nommés par le secrétariat de l'ORD pour les différents cas de litige sont issus de cabinets de spécialistes issus de l'industrie. Leur rôle est de représenter les intérêts des industries lésées. Nous pensons que le règlement des litiges devrait se faire dans le cadre d'une cour de justice internationale en matière commerciale, disposant de magistrats expérimentés.

4. Il faut une instance de contrôle. Nous savons qu'un bon gouvernement a besoin d'un contrôle fort et efficace. En général, ce contrôle revient aux parlements dans les pays démocratiques. Il faut que le pouvoir des ambassadeurs, représentant leurs pays et donc leurs gouvernements au sein de l'OMC, soit contrebalancé par une représentation des parlements nationaux et de la société civile. Ceci pourrait contribuer à une réelle démocratisation de cette organisation et à l'augmentation de sa transparence.

5. Les règles de l'OMC doivent être subordonnées aux lois nationales. Actuellement les accords signés dans le cadre de l'OMC dominent les lois nationales de ses pays membres. Il n'est donc plus possible pour un parlement national, quel qu'il soit dans le monde, de décider individuellement de chaque disposition de ces accords. Ceci nous semble contraire à la souveraineté nationale des pays et contraire dans bien des cas aux intérêts de la population concernée.

Doha ou Genève?



(ergué) - Officiellement la "4e conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)" devrait avoir lieu du 9 au 13 novembre à Doha, au Qatar. Depuis les événements du 11

septembre et surtout depuis le début des frappes aériennes contre l'Afghanistan, de sérieux doutes avaient été émis par rapport à l'opportunité de maintenir la conférence (qui suit celle de Seattle de 1999) dans la région du Golfe. D'ailleurs des préparatifs ont pu être observés à Genève, ce qui laisse penser que tout est prévu pour transférer, le cas échéant, la conférence vers cette ville, siège de l'OMC.

Si le lieu semble pouvoir être mis en question jusqu'en dernière minute, ceci ne semble pas le cas pour la tenue de la conférence elle-même. Elle aura bien lieu à la date prévue. Avec le commissaire Pascal Lamy à sa tête, l'Union Européenne maintient l'idée de décider lors de cette conférence un nouveau "round" de négociations au cours des années à venir. Ceci signifierait un élargissement des compétences et des champs d'application de l'OMC. C'était la stratégie qui avait été appliquée lors de la 3e conférence à Seattle. Elle avait mené à l'échec que l'on connaît. Même si officiellement on se donne très optimiste et que l'on affirme que Doha sera couronné d'un succès, les pays du Sud et surtout les pays les moins avancés se montrent très sceptiques par rapport aux vœux des Européens: L'OMC ne leur a pas permis le "décollage" économique qu'on leur avait promis - bien au contraire.

Doha sera différent de Seattle: Au lieu des dizaines de milliers de représentant-e-s d'organisations non-gouvernementales qui ont pu manifester à Seattle, seulement quelques centaines de délégué-e-s d'ONG ont eu droit à un visa d'entrée pour l'Emirat du Qatar. Mais cette garantie de tranquillité pour les négociations n'en est pas une pour le succès de la conférence: Les préparatifs pour Doha font apparaître des désaccords encore plus prononcés que lors de la précédente réunion.

doivent poursuivre leurs études à ce propos."

En Asie, l'Inde a répété son hostilité à tout nouveau round. Réunis à Bangkok le 28 septembre, 33 pays d'Asie et du Pacifique ont dénoncé le caractère ambigu des documents présentés par l'OMC en vue de la prochaine conférence ministérielle et ont déclaré qu'ils préféreraient une renégociation des Accords de Marrakech à tout nouveau round.

De cette résistance massive aux exigences des pays riches, l'Union européenne n'a cure. Pas plus que les Etats-Unis et les autres pays industrialisés. Avec la complaisance voire la complicité des médias, ils pratiquent un silence de plomb sur les positions des pays en développement et ne manquent aucune occasion de faire croire à leurs opinions publiques que leur point de vue est partagé par les pays du Sud et que l'opposition ne vient que des "irresponsables" occidentaux qui militent au sein des ONG.

Certes, on entend depuis peu certains partis politiques sociaux-démocrates, inquiets du succès des manifestations anti-globalisation, dire qu'ils veulent "humaniser la mondialisation." Mais en même temps, ils continuent de soutenir le mandat confié à la Commission européenne qui va exactement en sens inverse. Comme si ceux qui furent les défenseurs du colonialisme et les protagonistes des guerres coloniales pouvaient

être crédibles lorsqu'ils parlent d'humanisme! Leur humanisme n'est que l'arrogante conviction d'une prétendue "mission civilisatrice de l'Europe".

Le 26 septembre, les pays riches ont franchi une nouvelle étape. Ils ont inspiré deux documents préparés par l'OMC qu'ils espèrent faire adopter par la prochaine conférence ministérielle. Le premier est le projet de déclaration ministérielle qui devrait officiellement ouvrir le nouveau round. Aucune des attentes formulées par les pays du Sud n'est prise en considération. Toutes les demandes des pays riches sont



Le commissaire européen Pascal Lamy veut combattre le terrorisme international avec encore plus de globalisation.

(photo: OMC)

intégrées dans le texte. Le second est un projet de texte au statut incertain dans lequel on exprime de vagues promesses quant à une éventuelle procédure d'examen de la mise en oeuvre des accords existants.

Une gifle pour les PMA

Ces deux textes ont été reçus comme une "sale gifle" ("a dirty slap") par les pays en développement. Réagissant au nom des 49 Pays Les Moins Avancés (PMA), l'ambassadeur de Tanzanie auprès de l'OMC a rappelé, le 2 octobre, que les PMA ne sont pas préparés pour un nouveau round et qu'ils ne sont pas en mesure de participer à de telles négociations, ni à remplir les obligations qui en découleraient. L'ambassadeur de Malaisie a demandé que les pays riches cessent d'exercer des pressions de tout genre sur les pays en développement.

Sans doute soucieux de se servir de l'atmosphère du moment, le commissaire européen Pascal Lamy a, quant à lui, déclaré sans rire, le 1er octobre, qu'un nouveau round "aiderait à combattre le terrorisme".

La duplicité des pays européens est sans limite. Nos gouvernements tiennent des propos lénifiants sur la lutte contre la pauvreté tout en adoptant, là où se prennent les décisions, des positions qui accroissent la pauvreté et la dépendance des peuples du Sud à l'égard du Nord.

Il est urgent de placer chacun de nos parlementaires, chacun de nos ministres devant leurs responsabilités. Car, en dernier ressort, c'est dans chaque pays qu'est décidée la politique conduite par l'Union européenne et par l'OMC.

Raoul Marc Jennar

L'auteur est chercheur auprès d'Oxfam Solidarité (Bruxelles) et de l'URFIG (Paris). Il était l'invité de l'Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) dans le cadre de la "Fête de la Résistance", le 6 octobre à Esch-sur-Alzette.

Avis

L'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Kuala Lumpur

désire recruter pour le 15 novembre 2001

1 secrétaire (m/f) recruté(e) sur place à durée indéterminée

Profil demandé

- études secondaires ou équivalentes accomplies;
- connaissance approfondie des langues française, anglaise et malais (bahasa);
- maîtrise parfaite du travail sur ordinateur (traitement de texte Winword 6,0, Excel...);
- aptitude à travailler de manière indépendante.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, de copies des diplômes et d'une photo d'identité sont à adresser pour le 5 novembre 2001 au plus tard au Ministère des Affaires Etrangères, Direction du Budget des Finances et de l'Administration, 24, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxembourg qui les transmettra aux fins de sélection à Kuala Lumpur.

Pour tout renseignement supplémentaire, les candidat(e)s intéressé(e)s voudront prendre contact au n° de téléphone: 478-2413 (M. Biever).

Athénée de Luxembourg

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

se propose d'engager avec effet immédiat

1 employé de bureau (m/f)

de la carrière D, à tâche complète et à durée indéterminée, pour les besoins du secrétariat de l'Athénée de Luxembourg,

Préférence sera donnée aux candidats ayant des connaissances approfondies en informatique. La maîtrise de l'environnement Windows NT 4 et des logiciels MS Office (Access, Excel, Winword) est considérée comme avantage.

Les candidats âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus, présenteront leur candidature pour le 16 novembre 2001 au plus tard à Monsieur le Directeur de l'Athénée, 24, bd. Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, accompagnée des pièces suivantes:

- 1) un extrait de l'acte de naissance
- 2) un certificat de nationalité
- 3) un extrait récent du casier judiciaire
- 4) une copie certifiée conforme du certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires, ou du certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires techniques

ou bien un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes par le ministre de la Fonction Publique

5) une notice biographique

Pour tout renseignement supplémentaire, les candidats voudront s'adresser au secrétariat de l'Athénée de Luxembourg.

Lycée du Nord, Wiltz

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports se propose d'engager avec effet immédiat

1 employé de bureau (m/f)

de la carrière D, à tâche partielle (20 heures par semaine) et pour une durée déterminée de deux ans, pour les besoins du secrétariat du Lycée du Nord à Wiltz.

Préférence sera donnée aux candidats ayant des connaissances approfondies en informatique. La maîtrise de l'environnement Windows NT 4 et des logiciels MS Office (Access, Excel, Winword) est considérée comme avantage.

Les candidats âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus, présenteront leur candidature pour le 16 novembre 2001 au plus tard à Monsieur le Directeur du Lycée du Nord, 19, rue Général Patton, L-9551 Wiltz, accompagnée des pièces suivantes:

- 1) un extrait de l'acte de naissance
- 2) un certificat de nationalité
- 3) un extrait récent du casier judiciaire
- 4) une copie certifiée conforme du certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires, ou du certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires techniques ou bien un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes par le Ministre de la Fonction Publique
- 5) une notice biographique

Pour tout renseignement supplémentaire, les candidats voudront s'adresser au secrétariat du Lycée du Nord.

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Soumission publique

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports procédera le lundi 3 décembre 2001 à 11 heures, dans la salle 008, 29, rue Aldringen, Luxembourg, à l'ouverture des offres concernant la soumission publique relative à

la fourniture, l'installation et la mise en service de projecteurs multimédias dans l'intérêt de différents établissements d'enseignement post-primaire.

Le cahier spécial des charges est à la disposition des intéressés au Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, 29, rue Aldringen à Luxembourg.

Il peut y être retiré à partir du lundi 5 novembre 2001 de 9 à 11.30 heures et de 14.30 à 17 heures, chaque jour ouvrable jusqu'au vendredi 16 novembre 2001 inclus.

Les offres sont à introduire au Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 régissant les marchés publics de l'Etat et notamment selon les indications inscrites au cahier des charges.

Le présent avis a été envoyé à l'Office des Publications officielles des Communautés européennes le 8 octobre 2001.

Vacance de poste

Le Ministère de l'Environnement procédera prochainement à l'engagement

d'un employé de la carrière S m/f

à temps plein et à durée déterminée du 01.12.2001 au 23.03.2002

pour remplacer un congé de maternité

Conditions à remplir:

- âge maximum 40 ans;
- être de nationalité luxembourgeoise;
- parler les langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise;
- être détenteur du diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent;
- être détenteur d'un diplôme universitaire en biologie ou études équivalentes.

Documents à présenter:

- une demande écrite avec curriculum vitae;
- un extrait de l'acte de naissance;
- un extrait du casier judiciaire;
- une copie des diplômes

Une première sélection sera effectuée sur base des demandes.

Le dossier de candidature (avec un numéro de téléphone du candidat) est à remettre au Ministère de l'Environnement 18, Montée de la Pétrusse à L-2918 Luxembourg, pour le 15 novembre 2001 au plus tard.